

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux  
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**164/22 : Rapport annuel d'activités de l'année 2021 de la SAS « LE SWEET », délégataire du service public des plages de la Siagne – Lot n°1 – « LE SWEET »**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.  
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.  
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2021 DE LA SAS « LE SWEET »  
DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES PLAGES DE LA SIAGNE – LOT N° 1 – « LE SWEET »**

Madame Muriel BERGUA rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, l'exploitation du Lot n°1 des plages de la Siagne a été déléguée à la SAS « LE SWEET » par sous-traité d'exploitation sous forme de concession, du 7 Juillet 2011 jusqu'au 31 Décembre 2022.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, après chaque année d'exploitation, le rapport technique et financier du délégataire du service public est soumis à l'examen du conseil municipal.

Ce rapport, présentant les résultats de service public, doit permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître de manière précise les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu.

L'exploitation de l'année 2021 s'est déroulée dans des conditions conformes aux engagements du concessionnaire et aux dispositions du sous-traité d'exploitation.

Le délégataire a poursuivi la surveillance de la plage en faisant appel à des maîtres-nageurs sauveteurs pour les périodes où la surveillance des plages n'est pas assurée par la Commune.

Pour les mois de juillet et août, aux cours desquels la Commune assure la surveillance des plages libres, le concessionnaire a pallié cette obligation en versant à la Commune, au titre de la participation à la sécurité du littoral, une somme de 2 059,88 € en application de l'article 6 du sous-traité d'exploitation.

Une personne est toujours présente pour l'accueil de la clientèle pour l'orienter en fonction de ses besoins.

En 2021, le concessionnaire a réalisé un chiffre d'affaires de 1 364 402,20 €, en légère augmentation par rapport à 2020 (1 338 472 €), mais toujours en-deçà de l'exercice 2019 (1 788 200 €).

Le résultat d'exploitation positif, en nette augmentation par rapport à 2020 : +272 017,16 € en 2021 contre +150 067 € en 2020. Il fait notamment apparaître une baisse conséquente des charges de personnel.

Le concessionnaire mentionne avoir reçu des subventions d'exploitation à hauteur de 173 876 € en 2021 (64 954 € en 2020), correspondant aux aides de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire.

En 2021, la Commune a perçu une redevance domaniale d'un montant global de 116 047,33 €, dont :

- *au titre de la part fixe* : 62 508,45 €, déduction faite d'une exonération exceptionnelle de 16 988,36 € consentie par la Commune en raison de la crise sanitaire (suivant avenant n° 6 au sous-traité approuvé par délibération n° 086/21 en date du 29 juin 2021) ;
- *au titre de la part variable* : 53 538,88 €.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit prendre connaissance du rapport annuel d'activité pour l'année 2021 de la délégation de service public des plages de la Siagne – Lot n°1 – « LE SWEET », joint en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL,**

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 24 Novembre 2022.

**Et après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du rapport annuel de la SAS « LE SWEET », délégataire de Service Public des plages de la Siagne – Lot n°1- LE SWEET, pour l'année 2021, joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Sébastien LEROY

La Secrétaire de Séance,  
Catherine AIMAR

